

# PARCOURSUP 2022

Si vous étiez déjà inscrit sur PARCOURSUP en 2021, votre numéro de dossier n'est plus valable.  
Pour récupérer votre dossier, vous devez vous réinscrire en utilisant le **même INE et la même adresse mail qu'en 2021**.

## CALENDRIER

<b>MARDI 29 MARS 2022</b> 23H59 heure de PARIS	<b>JEUDI 7 AVRIL 2022</b> 23H59 heure de PARIS	<b>JEUDI 2 JUIN AU VENDREDI 15 JUILLET 2022</b>	<b>LUNDI 23 JUIN AU VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2022</b>	<b>VENDREDI 1 JUILLET 2022</b>
DERNIER JOUR POUR FORMULER SES VŒUX	JE FINALISE MON DOSSIER JE CONFIRME MES VŒUX	RETOUR DES RÉPONSES AUX FORMATIONS JE DÉCIDE	PHASE COMPLÉMENTAIRE SUR PLACES VACANTES	DÉBUT DE LA SOLLICITATION DE LA CAES ( commissions d'accès à l'enseignement supérieur )

## 7 AVRIL 2022

- JE FINALISE MON DOSSIER
- JE CONFIRME MES VŒUX

Il est rappelé qu'il est rigoureusement impossible de formuler de nouveaux vœux ou de remplacer un vœu par un autre après le **29 mars 2022**.

### ÉTAPES À RESPECTER POUR FINALISER SON DOSSIER ET CONFIRMER SES VŒUX :

1. Compléter son dossier pour chaque vœu : vérifier que son projet de formation motivé est bien saisi et que les documents demandés éventuellement par la formation sont bien déposés sur PARCOURSUP.
2. Renseigner la rubrique « Préférences et autres projets »
3. Une fois le dossier complet, confirmer chaque vœu au plus tard le **7 avril 2022** 23h59 (heure de Paris).

## 2 JUIN AU 15 JUILLET 2022

- RETOUR DES RÉPONSES  
AUX FORMATIONS
- JE DÉCIDE

- Un vœu non confirmé avant le **7 avril 2022** n'est pas pris en compte.

- Si le dossier correspondant à chaque vœu n'est pas complet au **7 avril 2022**, 23h59 (heure de Paris), le vœu ne peut pas être confirmé et n'est donc pas pris en compte.

- Avant la confirmation de ses vœux, le lycéen peut en supprimer un ou plusieurs : cette action est alors définitive.

- Si un vœu a été confirmé par le lycéen bien avant le **7 avril 2022**, il ne peut plus le supprimer mais il lui est, en revanche, toujours possible de modifier son dossier jusqu'au **7 avril 2022**, 23h59 (heure de Paris).

**Si le candidat ne répond pas dans les délais, ses éventuels vœux « en attente » et propositions d'admission sont considérés comme abandonnés (sauf celles déjà acceptées, le cas échéant).**

### LES DÉLAIS À RESPECTER POUR ACCEPTER (OU REFUSER) UNE PROPOSITION D'ADMISSION SONT :

- Le 2 juin 2022, 5 jours au maximum pour répondre (J+4), si le lycéen reçoit une proposition d'admission le 2 juin 2022, il peut l'accepter ou renoncer jusqu'au 6 juin 2022 inclus.
- A partir du 3 juin 2022, 4 jours au maximum pour répondre (J+3)

Si le lycéen n'a pas encore répondu à une proposition d'admission au dernier jour du délai prévu, il reçoit sur son portable un SMS de relance pour lui rappeler qu'il doit répondre à la proposition d'admission avant 23h59 (heure de Paris)

## 5 JUILLET 2022

- RESULTATS DU BAC

Après les résultats du baccalauréat, si j'ai définitivement accepté une formation, j'effectue **mon inscription administrative auprès de l'établissement** que j'ai choisi, selon les modalités précisées dans mon dossier.

**NOUVEAUTÉ  
2022**

Cette année, la principale nouveauté devrait être la prise en compte dans le dossier Parcoursup des épreuves finales des 2 enseignements de spécialité suivis en terminale (initialement prévues les 14, 15 et 16 mars 2022). Les épreuves écrites de spécialité du baccalauréat général et technologique **sont** reportées aux **11, 12 et 13 mai 2022**, pour laisser aux lycéens le temps nécessaire aux révisions.

A compter du 20 janvier, l'assistance usagers sera accessible via le numéro vert **0800 400 070** du lundi au vendredi de 10h à 16h